

**Ensemble montagnard de
l'Alpe-des-Chaux
1882 Gryon-sur-Bex/VD**

<i>Architecte</i>	Alin Décoppet FAS/SIA dipl. EPFL Lausanne Tél. (021) 26 56 04
<i>Collaborateurs</i>	R. Baillif J.-C. Jéquier B. Sartorio
<i>Ingénieurs civils</i>	J.-P. Cruchon et A. Hugler, SIA dipl. EPFL Lausanne
<i>Géotechniciens</i>	J.-P. Schopfer et I.-K. Karakas SIA, ing. dipl. EPFL Lausanne
<i>Etudes chauffage et ventilation</i>	G. Hafner, SIA Lausanne
<i>Etudes sanitaires</i>	H. Tanninger Epalinges
<i>Coordonnées topographiques</i>	573.800/126.350 et 573.720/126.430
<i>Conception</i>	1977
<i>Réalisation</i>	de mi-avril 1979 au printemps 1981

Situation

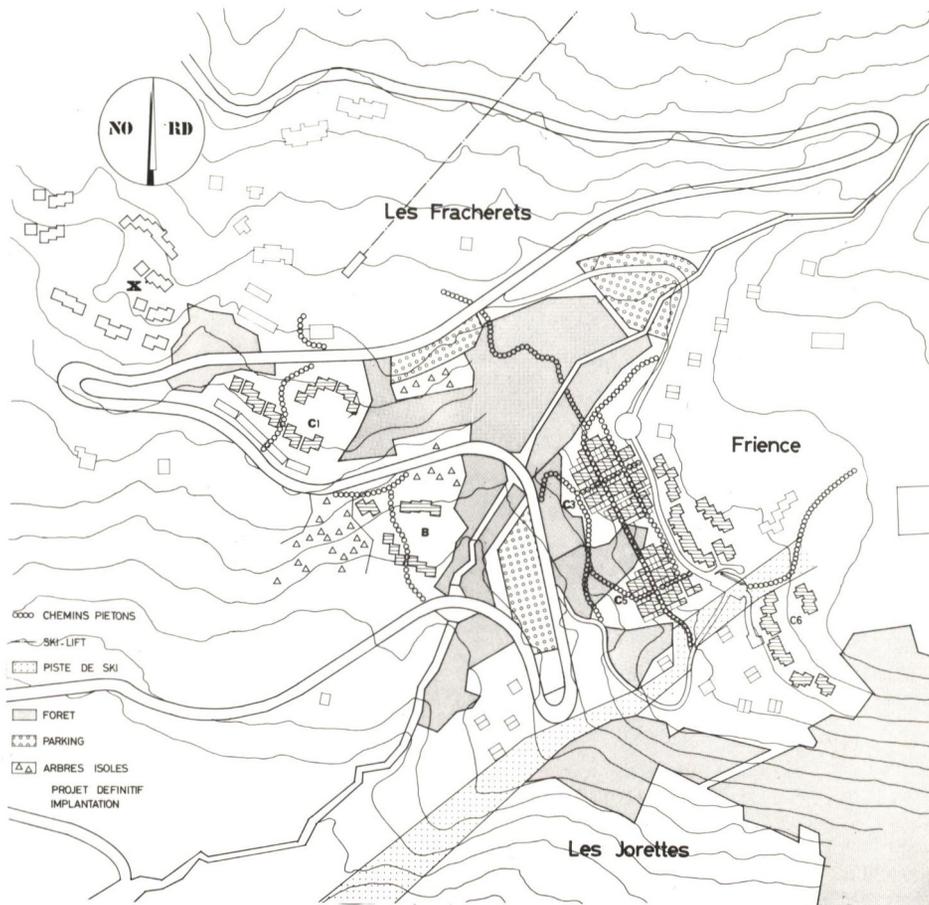
Cet ensemble est situé à 1550 m d'altitude, dans les Préalpes vaudoises, commune de Gryon, sur les contreforts des Diablerets. Cette situation est favorable au loisir-tourisme familial.

**L'ensemble montagnard de
l'Alpe-des-Chaux répond aux
principes défendus par Robert
Escarpit (structure et destin):**

Il n'y a pas de résidences secondaires. Toutes les résidences sont principales dès l'instant qu'on y vit et l'homme en vacances n'est pas différent de l'homme au travail. Il essaie seulement de se rapprocher d'un idéal d'existence qui, dans le monde actuel et tout au moins pour le moment, est accessible seulement pendant quelques périodes privilégiées de l'année.

Il n'y a pas de liberté si l'on n'a pas la liberté de choisir sa forme de liberté.



*Plan de quartier*

Le plan de quartier C (légalisé le 28.5.79) s'inscrit dans un plan d'extension partiel (zone de Fricence-Fracherets), du 13.6.67. Il respecte l'étude générale de l'architecte Mentha, citée en exemple d'urbanisation en montagne par le Conseil de l'Europe lors de l'Année pour la protection de la nature. (Voir AS N° 3/1972)

Principes directeurs

- favoriser la convivialité, entre copropriétaires, par une implantation en ordre contigu, sans clôture
- respecter une topographie montagnarde ardue (jusqu'à 60%), en utilisant la pente pour organiser des espaces extérieurs protégés; construire sur des terrains dont le sous-sol est mauvais
- adopter une échelle de hauteurs réduites (2 niveaux apparents), assurant la continuité avec la première réalisation de l'architecte Mentha
- garantir certains enjeux touristiques, tels que la vue, le compartimentage naturel des forêts, des liaisons piétonnières aisées (notamment en permettant au skieur de glisser jusque chez lui), des accès voiture discrets (en parquant dans des espaces dérobés)
- employer les entreprises de la région, en mettant en œuvre des matériaux habituels économiques.

X réalisation 1970. F. Mentha, architecte

Conception architecturale

Les éléments de composition de la façade principale, tels que la grande baie et le balcon, la véranda, la ligne de cheminée (le feu), le toit en casquette, marquent le côté ensoleillé de la maison, ouverte au sud (ou presque); ils dénotent un usage touristique de la montagne (en particulier relativement au mythe de la vue), dont le

besoin de pittoresque n'est pas exclu (chêneaux en bois par exemple). Pour les autres façades, le mur crépi peu percé, sa structure lourde, les sas d'entrée sont des éléments de protection, s'opposant aux rigueurs du temps. Le tissu construit ondulant, ou alors dense, en tapis, dans les deux cas, veut accentuer la topographie - par une vision renouvelée de l'image reconnue du site.

*Caractéristiques*

78036 m² de surface de terrain
48861 m² de surface constructible
7611 m² de surface bâtie
12285 m² de surface brute de plancher habitable (coeff. 0,25)
170 logements, 870 lits (environ)
180 places privées de stationnement
37500 m³ SIA environ
49 logements réalisés à ce jour (dont 22 en plus du nombre de 170 du quartier C, situés dans le périmètre du quartier B)
Prix au m³ SIA: devisé 365.- en 1978 (sans fondations spéciales); réel 1979-1981, environ 450.- (fondations spéciales incluses).

Répartition et organisation des logements

Les logements sont répartis dans 3 types de bâtiments caractéristiques:

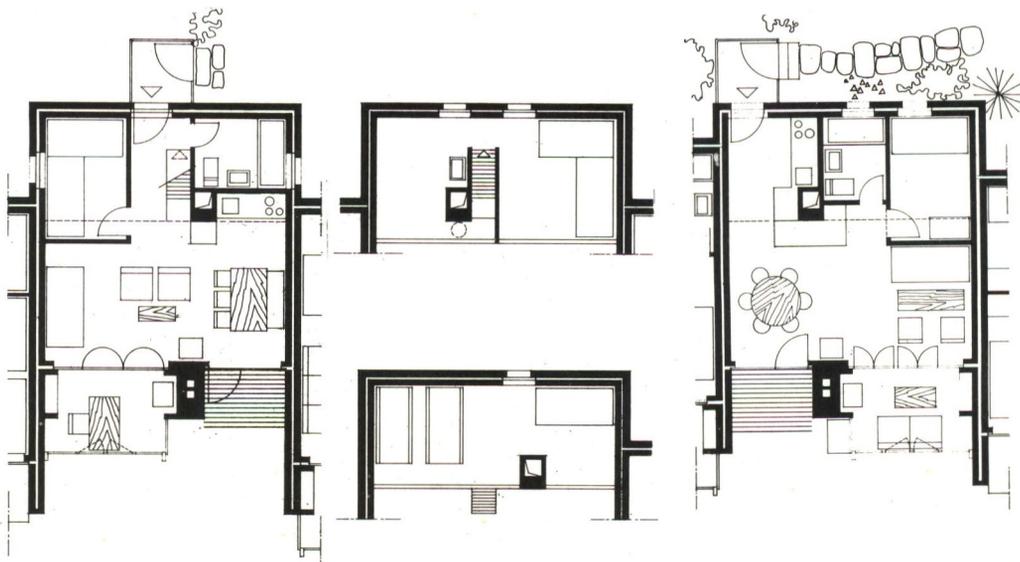
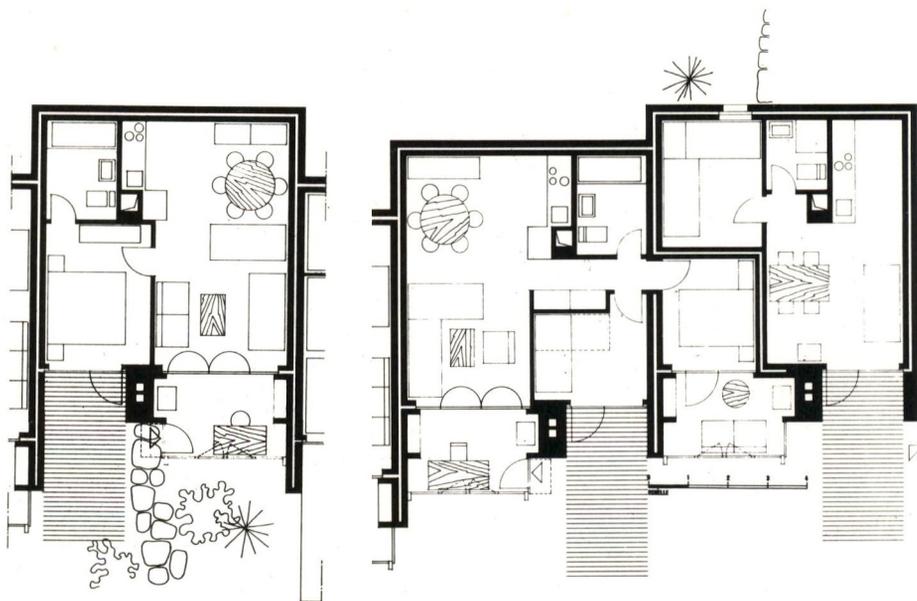
- type 1, maisonnettes accolées, en rangée, de travée étroite, les 3 plans successifs (galerie avec entrée, étage principal en entresol et rez partiel) s'adaptant bien aux pentes moyennes à fortes; généralement un seul grand logement, ou un logement avec studio supplémentaire (voir secteur de la Vire d'Aufalle, C1)
- type 2, maisonnettes en tapis et en escalier, groupées en hameaux denses, de caractère très rustique, convenant aux pentes très fortes; fondées sur un réseau de pieux (pas de réalisation encore)
- type 3, pavillons à base carrée, en ordre contigu, comprenant 2 logements superposés, destinés à la vente en copropriété, convenant pour des pentes moyennes (voir secteurs B et C1, Aiguerosse et Vire d'Aufalle).

Description des types 3 (pavillon à base carrée)

A partir d'une localisation standardisée de la gaine (avec point d'appui intermédiaire), du canal de fumée, du balcon et de la véranda, plusieurs combinaisons sont possibles. Ainsi:

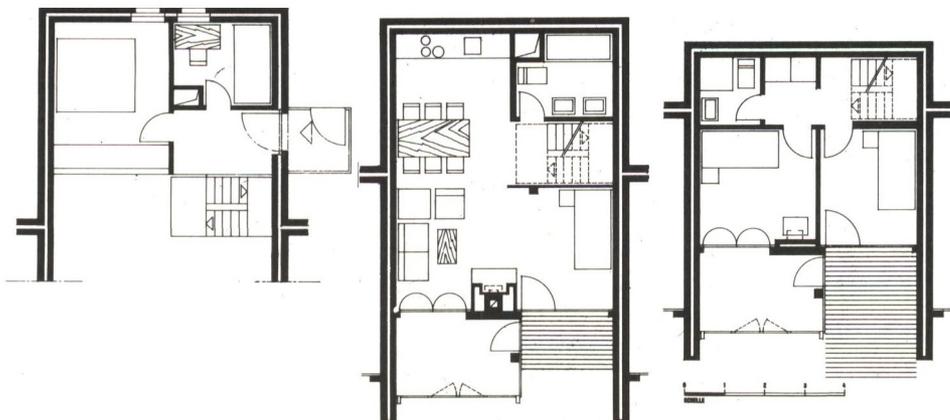
- au rez-de-chaussée, organisation de petits logements économiques, en contact avec le sol, peu cloisonnés, correspondant bien à la clientèle suisse («le plancher des vaches»)
- à l'étage, avec une mezzanine plus ou moins raffinée, des logements plus variés et plus riches, dominants, accessibles de plain-pied par l'arrière, par l'intermédiaire d'un sas; préférés des étrangers (vue, balcon, position protégée).

Dans tous les cas, les plans sont organisés pour une activité de loisir familial ou de groupe, la véranda permettant un certain isolement.



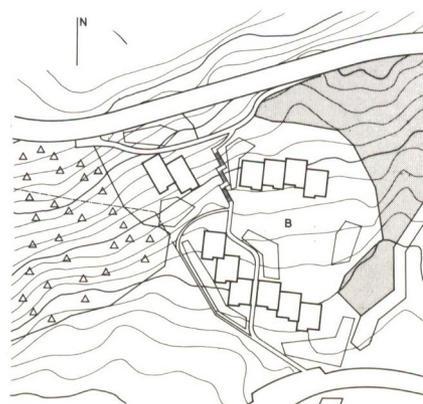


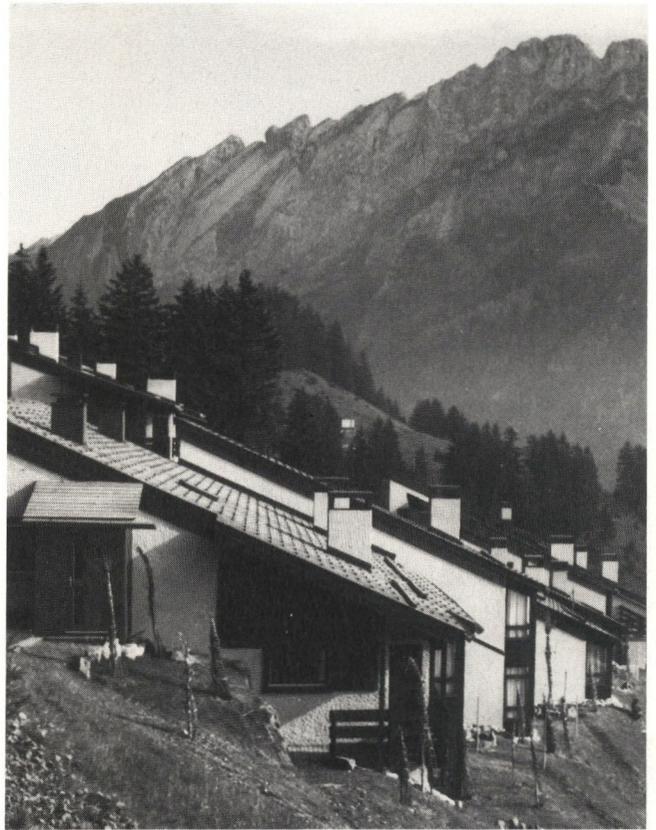
FACADE SUD



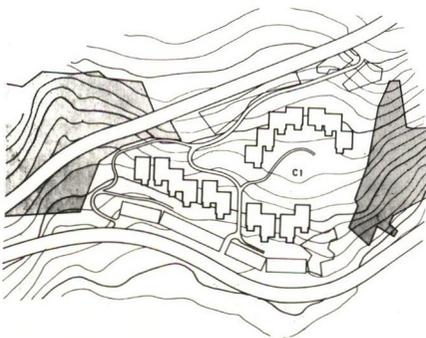
Hameau d'Aiguerosse (secteur B)

Compte une vingtaine d'appartements, répartis dans 10 pavillons du type 3 et 2 maisonnettes du type 1.



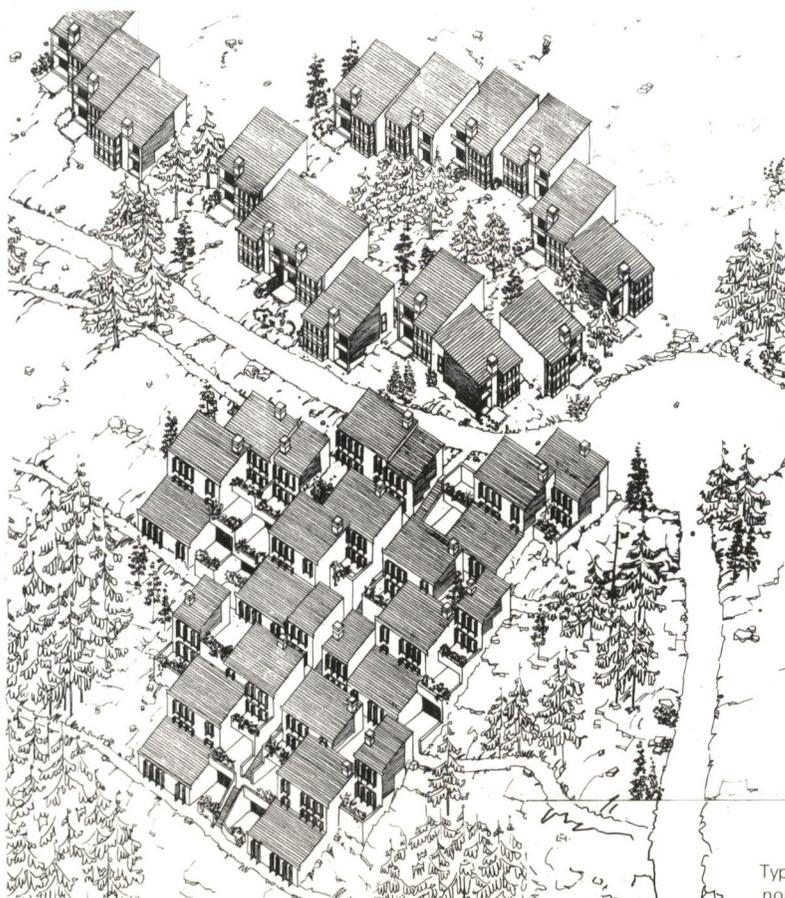


FACADE SUD



Hameau de la Vire d'Aufalle (secteur C)

Compte une trentaine d'appartements, répartis dans 7 pavillons du type 3 et 10 maisonnettes du type 1. Parking couvert en bordure de la route communale, formant protection contre le bruit.



Type 2
non réalisé

Bibliographie

AS Architecture suisse
N° 50. Janvier 1982

VERLAG — ÉDITIONS ANTHONY KRAFFT